

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel MICROTECHNIQUES</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Épreuve E1</b> : Épreuve scientifique		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11</b> : Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12</b> : Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>Épreuve E2</b> : Épreuve de technologie Préparation d'une intervention microtechnique	<b>U 2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E3</b> : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		<b>11</b>						
<b>Sous-épreuve E31</b> : Assemblage et montage de produits microtechniques	<b>U 31</b>	<b>4</b>	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E32</b> : Maintenance de produits microtechniques	<b>U 32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E33</b> : Fabrications micromécaniques	<b>U 33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	2h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E34</b> : Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35</b> : Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E4</b> : Langue vivante étrangère	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>Épreuve E5</b> : Français, Histoire-Géographie – Education civique		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51</b> : Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ecrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52</b> : Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ecrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6</b> : Arts appliqués et cultures artistiques	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>Épreuve E7</b> : Éducation physique et sportive	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> :								
EF1	<b>UF 1</b>							

EF2	UF 2							
-----	------	--	--	--	--	--	--	--

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.